

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 JANVIER 2018

- **Étaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUEGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

- **Absents avec pouvoir** : néant

- **Absent excusé** : néant

- **Absent** : néant

- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

Délibérations :

1. Décisions modificatives
2. Tarifs centre d'accueil
3. Autorisation à engager le ¼ des crédits avant le vote du budget
4. Avenants travaux salle Sarah Bernhardt
5. Dotation d'équipement des territoires ruraux – programme 2018 : dossier prioritaire n° 1 : Mur de soutènement – bassin de Pen-Prad
6. Effacement des réseaux - conventions :
 - Bourg – route de Borderie – rue Willaumez
 - Bourg – rue de la sécherie – impasse Kost-e-Ker
7. Communication sur les marchés publics passés
8. Informations générales : perspectives globales 2018

1 – Décisions modificatives (Délibération n°2018-001)

BUDGET PORT :

○ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Objet : Ajout de crédits nécessaires suite à la délibération 2017-057 créances admises en non valeur

DEPENSES

Budget primitif :

Chapitre 65, Article 6541 : Créances admises en non valeur

Budget primitif : 1 500.00€ **DM** : + 130.00€ **Budget cumulé** : 1630.00€

Chapitre 67, Article 6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur

Budget cumulé : 151.47€ **DM** : -130,00 € **Budget cumulé** : 21.47€

Objet : Ajout de crédits 011 dépense imprévue

DEPENSES :

Equilibre des fondamentaux :

Chapitre : 011 **Article 61558** : Autres biens mobiliers

Budget primitif : 10 400€ **DM** : + 5 100.00€ **Budget cumulé** : 15 500.00€

RECETTES :

Chapitre : 74 **Article 743** : Département

Budget primitif : 0€ **DM** : + 5 100€ **Budget cumulé** : 5 100€

Section de fonctionnement : + 5 100,00 €

○ **SECTION D' INVESTISSEMENT**

Objet : Intégration des frais d'études dans les comptes de travaux Mômes E et O

DEPENSES

Chapitre 040 2313 Construction

Budget primitif : 0 **DM** : + 4 250.00€ **Budget cumulé** : +4 250.00€

RECETTES

Chapitre 041 2031 Frais d'études

Budget primitif : 0 **DM** : + 4 250.00€ **Budget cumulé** : +4 250.00€

Section investissement : + 4250.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les décisions modificatives exposées ci-dessus.

2 – Autorisation au maire à engager le ¼ des crédits avant le vote du budget dans la limite du quart (Délibération n°2018-002)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 du Journal Officiel du 13 avril 1996)
(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 51 Journal Officiel du 8 mars 1998)
(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)
(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1^{er} janvier 2006)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sachant que le budget est voté par chapitre tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget principal :

20	Immobilisations incorporelles	Budget cumulé	Réalisation	¼ calculé	¼ proposé	¼ voté
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	35 000,00	360,00	8 750,00	8 750,00	8 750,00
2031	Frais d'études	63 800,00		15 950,00	15 950,00	15 950,00
2051	Concessions et droits similaires	6 700,00	2 663,04	1 675,00	1 675,00	1 675,00
TOTAL	Chapitre 20	105 500,00	3 023,04	26 375,00	26 375,00	26 375,00
21	Immobilisations corporelles					
2132	Immeubles de rapport	29 000,00	24 689,04	7 250,00	6 172,26	6 172,26
2151	Réseaux de voirie	150 000,00	101 062,89	37 500,00	25 265,72	25 265,72
2152	Installations de voirie	15 500,00	16 821,22	3 875,00	4 205,31	4 205,31
21538	Autres réseaux	48 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000,00		750,00	750,00	750,00
2182	Matériel de transport	6 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 600,00	2 712,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
2184	Mobilier	14 300,00	2 072,61	3 575,00	3 575,00	3 575,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 500,00		2 625,00	2 625,00	2 625,00
TOTAL	Chapitre 21	287 900,00	147 357,76	71 975,00	71 975,00	71 975,00
23	Immobilisations en cours					
2313	Constructions	1 271 935,00	689 344,07	317 983,75	150 000,00	150 000,00
TOTAL	Chapitre 23	1 271 935,00	689 344,07	317 983,75	150 000,00	150 000,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	2 084 293,31	1 043 916,94	416 333,75	248 350,00	248 350,00

Budget camping :

20		Budget cumulé	Réalisation	¼ calculé	¼ proposé	¼ voté
2031	Frais d'études	22 000,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00		250,00	250,00	250,00
2051	Concessions et droits similaires	2 500,00		625,00	625,00	625,00
TOTAL	Chapitre 20	25 500,00		6 375,00	6 375,00	6 375,00
21	Immobilisations corporelles			0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	635,00	250,00	250,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00		125,00	125,00	125,00
TOTAL	Chapitre 21	1 500,00	635,00	375,00	375,00	375,00
23	Immobilisations en cours			0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	101 937,10		25 484,28	25 484,28	25 484,28
TOTAL	Chapitre 23	101 937,10		25 484,28	25 484,28	25 484,28
TOTAL	DI	128 937,10	635,00	32 234,28	32 234,28	32 234,28

BUDGET PORT :

20	Immobilisations incorporelles	Budget cumulé	Réalisation	¼ calculé	¼ proposé	¼ voté
2031	Frais d'études	38 000,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
2033	Frais d'insertion		1 689,22	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Chapitre 20	38 000,00	1 689,22	9 500,00	9 500,00	9 500,00
21	Immobilisations corporelles					
2131	Bâtiments	27 700,00		6 925,00	6 925,00	6 925,00
2154	Matériel industriel	11 400,00	6 120,07	2 850,00	2 850,00	2 850,00
2182	Autres immobi. corpor. reçues/mise à disposition -Matériel	6 480,00	2 680,25	1 620,00	0,00	0,00
TOTAL	Chapitre 21	45 580,00	8 800,32	11 395,00	9 775,00	9 775,00
23	Immobilisations en cours					
2313	Immobilisations corporelles en cours/Constructions	59 500,00	59 048,50	14 875,00	0,00	0,00
2318	Immobilisations corporelles en cours/Autres immobilisations	185 400,00		46 350,00	0,00	0,00
TOTAL	Chapitre 23	244 900,00	59 048,50	61 225,00	0	0
TOTAL	INVESTISSEMENT	343 210,00	88 534,09	85 802,50	19 275,00	19 275,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3 - Avenants – Modification de marché (M.M.) SALLE SARAH BERNHARDT - MM N°15 : LOT 08, MM N°16 : LOT 09 (Délibération n°2018-003)

Monsieur le Maire rappelle le montant du marché approuvé et retenu en séance du 14 décembre 2016, marché de base H.T. : 111 412,25 €, les modifications de marché précédemment décidées :

- n°1 à 5 portant le marché global H.T. à 780 662.23€,
- n°6 à 9 portant le marché global H.T. à 780 183.05€
- n°10 à 14 portant le marché global H.T. à 793 172.86€

Il donne la parole à monsieur Pierre GUEGAN, Adjoint en délégation des travaux. Ce dernier expose les ajustements de travaux proposés aux dernières réunions de chantier et les conséquences sur le marché.

Objet de la modification de marché :

Ajustement du marché aux décisions de modifications techniques évoquées en réunion de chantier.

MODIFICATION DE MARCHE N°15 à 16 AU MARCHE DE TRAVAUX :

Modification de Marché N°15 - LOT 08 : Golfe peinture + 1 647, 11

Modification de Marché N°16 - LOT 09 : Isotiss + 758, 00€

Un montant total des modifications de marché en augmentation de 2 405, 11 € en résulte.

Le montant total du marché de travaux passe de 793 172, 86 € à 795 577, 97€ H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications de marché présentées et charge monsieur le maire de signer les documents « modifications de marché N°15 à 16 » à notifier à chacune des entreprises, en pièces jointes.

4 - Effacement des réseaux – conventions (Délibération n°2018-004)

- **Bourg – route de Borderie – rue Willaumez**
- **Bourg – rue de la sécherie – impasse Kost-e-Ker**

Suite à la délibération du 11 juillet 2017, monsieur le maire donne lecture des estimatifs prévisionnels et conventions reçues du syndicat « Morbihan énergie » :

- Bourg – route de Borderie – rue Willaumez

Montant prévisionnel du chantier (H.T.) : 103 000.00€

Contribution Morbihan énergie : 72 100, 00€

Contribution de la commune : 30 900.00€ soit 36 060€ (y compris TVA communale 5 160.00€) se décompose comme suit :

- Electricité – Effacement – Montant de la contribution : 23 160.00 euros
- Eclairage – Rénovation – Montant de la contribution : 7 500.00 (y compris TVA communale 5 160.00€)
- Télécom – Convention FT – Modèle 2013 / Propriété FT – Montant de la contribution : 5 400.00 euros (y compris TVA communale)

- Bourg – rue de la sécherie – impasse Kost-e-Ker

Montant prévisionnel du chantier (H.T.) : 119 700, 00€

Contribution Morbihan énergie : 83 790, 00€

Contribution de la commune : 35 910.00€ soit 41 870.00€ (y compris TVA communale 5 960.00€) se décompose comme suit :

- Electricité – Effacement – Montant de la contribution : 23 160.00 euros
- Eclairage – Rénovation – Montant de la contribution : 7 500.00 (y compris TVA communale)
- Télécom – Convention FT – Modèle 2013 / Propriété FT – Montant de la contribution : 5 400.00 euros (y compris TVA communale)

Après en avoir délibéré, et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les estimatifs et autorise monsieur le maire à signer les 2 conventions jointes.

5 - Communication sur les marchés publics passés (Délibération n°2018-005)

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	11/12/17	MEDIA BUREAUTIQUE	Photocopieur	3 480,00 €	4 176,00 €
Principal	11/11/17	BI-WAVE	Ordinateur urbanisme	535,00 €	642,00 €
Principal	18/12/17	ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Intervention au Lamier chemin de Port Puce	190,00 €	228,00 €
Principal	18/12/17	ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Intervention au Lamier descentes des campings	940,50 €	1 128,60 €
Principal	18/12/17	ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Intervention au Lamier dans les Villages	8 388,50 €	10 066,20 €
Camping	18//12/17	ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Elagage des ormeaux	1 178,00 €	1 413,60 €
Port	08/01/18	LAUTECH	Remplacement des disjoncteurs	Travaux urgents	
Port	09/01/18	DELANOE FI	Chambre froide pêcheur	2 500,00 €	3 000,00 €
Principal	15/01/18	AIR ET JARDIN	Chute d'arbre Menaçant	500,00 €	600,00 €

6 - HUIS CLOS -Tarifs centre d'accueil (Délibération n°2018-006)

Le Conseil Municipal décide une visite d'inspection des bâtiments en 2 temps, de façon à aboutir à une décision raisonnable et honnête quant à la situation du centre à court et à moyens termes.

Plusieurs options ont été soulignées, cette inspection jointe à la décision finale de la commission de sécurité permettra d'aboutir à une conclusion objective du dossier.

La séance est levée à 22h26.

Le Secrétaire de séance,
Léopold LAMBOTIN

